

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 V.228 Vœu relatif à l'ouverture à la promenade la petite ceinture dans le 19e.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant l'ouverture de la Ferme du Rail, lauréate du concours « Réinventer Paris sur la Petite Ceinture, prévue en septembre 2019 ;

Considérant l'annonce par la Maire de Paris le 29 avril 2017 de l'ouverture entre 2017 et 2020 de 6,5 kilomètres de linéaires supplémentaires et, lors de la cérémonie des voeux 2018 à l'Hôtel de Ville, de l'ouverture d'un tronçon supplémentaire dans le 19e qui ne compte à ce jour aucun espace ouvert au public contrairement aux autres arrondissements ,

Considérant le plan programme adopté en 2016 par le comité de pilotage et présenté au conseil d'arrondissement qui prévoit l'ouverture d'un tronçon entre la rue Petit et le canal de l'Ourcq ;

Considérant l'intérêt de ce tronçon du pont de vue de la biodiversité situé à l'interconnexion d'une trame bleue et verte ;

Considérant l'important chantier participatif mené pour le compte de la Ville de Paris par le collectif « Les Saphrodytes », installé sur ce tronçon rue petit de juillet 2016 à janvier 2017, et qui conclut à la volonté des habitants de bénéficier enfin de ce poumon vert du 19e tout en veillant à préserver ce patrimoine écologique exceptionnel en promouvant des usages apaisés et respectueux ;

Considérant les conditions émises par la Préfecture de Police pour l'ouverture de la rampe d'accès près de la rue Petit qui, du fait de la mitoyenneté d'un établissement sensible, nécessiterait des travaux de sécurisation importants ; et la question du financement par SNCF-réseau de la sécurisation des ouvrages d'art pour assurer un passage piéton sécurisé qui apparaît réalisable ;

Considérant, qu'en conséquence, la Ville de Paris selon l'état d'avancement du protocole SNCF Réseau/Mairie de Paris présenté le 17 janvier 2018 se limiterait à l'ouverture d'ici la fin de la mandature du tronçon (400 mètres environ) situé au nord de la gare du pont de Flandres, ne répondant ainsi pas aux souhaits exprimés par les habitants dans le cadre de la concertation .

Considérant l'opportunité du projet de la Ferme du rail permettant l'ouverture d'un nouveau tronçon au minimum de la rue de Thionville jusqu'à l'avenue Jean Jaurès, et que cela nécessiterait peu d'aménagements importants ; la desserte pourrait être assurée par l'accès existant de la rampe située rue de Thionville et l'accès à la future Ferme du rail sous les voûtes.

Considérant que le chantier de travaux en cours de la ferme du rail, écologiquement exemplaire, va pré-aménager ce tronçon dans un sens favorable à la promenade avec le réemploi des matériaux utilisés (terre, grave naturelle) ; que la maison du projet qui s'installe au 4 rue de l'Ourcq permettrait de mettre en cohérence les deux projets et d'assurer une viabilité économique au projet de la Ferme du rail.

Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné et des élu·es du Groupe Ecologiste de Paris, François Dagnaud, Roger Madec et les élu·es du Groupe Socialiste et Apparenté, le Conseil de Paris

Emet le vœu :

- de l'Ouverture concomitante à celle de la Ferme du Rail du tronçon situé entre la rampe d'accès de la rue de Thionville et le pont avenue Jean Jaurès (potentiel de 330 mètres sous réserve des études techniques de faisabilité) afin de créer un sentier de randonnée sur le tablier de la petite ceinture devant l'emplacement de la future Ferme du Rail. Une étude sera menée en concertation avec la Mairie du 19<sup>e</sup> pour arrêter le linéaire ouvrable d'ici la fin 2019 en cohérence avec l'ouverture de la Ferme du Rail. Cette ouverture viendra en complément de la portion Rosa Parks. Elle respectera le principe de réversibilité
- de la fixation d'un calendrier d'ouverture et de rattachement des portions de la petite ceinture dans le 19<sup>e</sup> incluant celle-en travée dans les Buttes-Chaumont afin d'agrandir le parc sous la prochaine mandature.